

**AVIS SUR LES
SCHEMAS DE SERVICES COLLECTIFS**

Sommaire

	Page
- Schéma de services collectifs sanitaires et médico-sociaux	2
- Schéma de services collectifs culturels	4
- Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux	7
- Schéma de services collectifs de l'information et de la communication	8
- Schéma de services collectifs de l'énergie	11
- Schémas de services collectifs de transports	13
- Schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche	16

***Adoptés à l'unanimité des membres du Bureau présents et représentés
le 30 juillet 1999***

**AVIS DE LA COMMISSION
"AFFAIRES SANITAIRES, SOCIALES, CULTURELLES ET SPORTIVES"**

**SUR LE SCHEMA DE SERVICES COLLECTIFS
SANITAIRES ET MEDICO-SOCIAUX**

La Commission « Affaires Sanitaires, Sociales, Culturelles et Sportives » relève que la contribution au schéma s'appuie au niveau régional sur :

- le SROS de 2^e génération
- le SROS de psychiatrie
- le schéma départemental des personnes handicapées
- le schéma gérontologique

L'objectif du schéma est d'« assurer un égal accès en tout point du territoire à des soins de qualité » ; il doit donc d'emblée avoir pour ambition de corriger les inégalités en termes d'organisation et d'offre de soins face aux besoins des populations.

Sur cette problématique centrale, la Commission indique que selon la D.R.A.S.S. et l'A.R.H., à La Réunion, l'offre de soins est de très bonne qualité même si les moyens en terme de lits sont inférieurs à ceux de la Métropole.

Par contre, le secteur psychiatrie accuse un important retard qu'il convient de combler.

Globalement, la situation est la suivante :

La densité médicale est inférieure à celle de la France Métropolitaine. De plus, on peut souligner une plus forte fréquentation hospitalière et une « embolisation » des urgences qui méritent une réflexion approfondie. Par ailleurs, les lits de courts et moyens séjours sont insuffisants.

S'agissant de l'offre de soins en milieu hospitalier, on distingue 3 étages :

* 1^{er} niveau : hôpitaux de proximité (palette standard).

* 2^{ème} niveau : hôpitaux de secours -St-Pierre / St-Denis- avec une organisation inter-hospitalière favorisant la complémentarité et l'aspect organisation fonctionnelle.

* 3^{ème} niveau : une organisation en réseau sans structure particulière qui privilégie le partenariat, le pilotage.

Ces trois niveaux qui se complètent par une veille sanitaire, nécessitent des améliorations. Ainsi, les hôpitaux de proximité et de secours doivent s'orienter vers la quadripolarisation et le 3^{ème} niveau demande quant lui à être plus performant, organisé et lisible.

Néanmoins, la Commission fait remarquer que le dispositif souffre de quelques faiblesses au nombre desquelles :

- les urgences qu'il convient de réorganiser et de renforcer
- le médico-social (handicapés, personnes âgées) qu'il convient de structurer et de développer par des offres de services appropriées.

Sur la base de ce constat, les services compétents ont dressé une note d'orientation. Celle-ci est globalement positive dans ces orientations. Toutefois, quelques points importants, selon la Commission, sont absents.

En effet, la note d'orientation ne tient pas compte ou insuffisamment :

® De la nécessité d'un dispositif de suivi et d'évaluation des orientations mises en œuvre. Un suivi est indispensable pour permettre des ajustements compte tenu notamment de la durée du schéma -20 ans- révisable tous les 7 ans.

® La formule d'hospitalisation à domicile et de chirurgie ambulatoire n'est pas assez défendue compte tenu des évolutions technologiques prévisibles.

® Le retard du médico-social n'est pas suffisamment souligné.

® La Réunion est à positionner dans son espace géographique (océan Indien) ce qui n'est pas fait clairement sauf à dire que la cardiologie est un pôle d'excellence à l'échelle de la zone. L'aspect coopération régionale fait défaut.

® Aucune allusion aux métiers émergents de la santé et à la possibilité de formation en ce domaine n'est faite.

® Ecarter sans plus de précision pour une période de 20 ans la réalisation d'un C.H.U. sans préciser les possibilités de partenariat avec les établissements métropolitains, ne plaide pas pour un développement universitaire (formation et recherche) en la matière dans l'océan Indien, ni pour un développement de l'offre de soin en terme qualitatif.

® Aucune perspective du développement généralisée de la carte santé ne figure au document.

Enfin, bien que relevant -dans le document de cadrage- que « *le schéma national élargit à la fois l'horizon de la réflexion et son champ* » et qu'il conviendra de « *dépasser le seul cadre hospitalier pour avoir une approche globale et décloisonnée du système de santé, s'articulant autour des priorités de santé publique et incluant prévention, soins et réinsertion sociale* », la Commission regrette que le sujet ne soit pas suffisamment abordé en termes de **santé publique** qui place le **citoyen** au centre de la réflexion.

Elle aurait souhaité en effet que la réflexion et les propositions du schéma s'articulent non pas autour du « malade » mais du « **citoyen** » qui, selon la Commission, n'est pas un usager du système de santé -comme le précise le document de cadrage- mais de soin.

Dans l'ensemble, la Commission note une confusion regrettable entre le médical et la santé qui n'incite pas à une réflexion fructueuse.

AVIS DE LA COMMISSION
"AFFAIRES SANITAIRES, SOCIALES, CULTURELLES ET SPORTIVES"
SUR LE SCHEMA DE SERVICES COLLECTIFS CULTURELS

La contribution de la Direction Régionale des Affaires Culturelles au schéma de services collectifs culturels rappelle, en préambule, trois orientations majeures :

- dotation en outils équivalente à la Métropole,
- affirmation de l'identité réunionnaise,
- priorité aux échanges avec la zone océan Indien (éléments d'histoire et culture communs).

La Commission adhère pleinement à ces 3 axes.

I – OBSERVATIONS GENERALES SUR LE CONTENU

La Commission propose d'ajouter deux déterminants prioritaires, actuellement, pour parvenir au développement des services culturels à La Réunion : **la formation et la démocratisation.**

Selon elle, il conviendra d'offrir aux acteurs culturels réunionnais, quel que soit leur métier, une véritable formation (qualification professionnelle) initiale et continue afin qu'ils puissent bâtir leur carrière et vivre de leur métier.

Sur le second point, il apparaît essentiel de mettre les jeunes en contact avec les institutions culturelles et les artistes. Un gros effort devrait être réalisé afin que les publics scolarisés puissent bénéficier de véritables formation et sensibilisation aussi bien au niveau artistique que culturel.

Toutefois, la Commission regrette l'absence d'analyse globale sur :

- les pratiques culturelles des Réunionnais,
- les retards en équipements et en encadrement,
- les politiques menées par les acteurs institutionnels de la culture (autres que la DRAC).

Il en résulte d'une manière générale, un manque d'appréciation des besoins à satisfaire pour permettre « l'accès de tous aux biens, aux services et aux pratiques culturels » à La Réunion.

Elle note que les orientations, dans chacun des secteurs culturels, sont déclinées, le plus souvent, sans qu'apparaissent une stratégie et des objectifs.

Pour chacun des secteurs (musées, arts plastiques, théâtre, ...) exception faite pour celui de la lecture et du livre, la Commission constate que les mesures s'apparentent à une liste d'actions, dont l'intérêt est à souligner mais sans hiérarchisation.

II - PRECONISATIONS

La Commission souligne la nécessité de développer un étroit **partenariat et une large concertation** avec l'ensemble des acteurs institutionnels, afin d'aboutir à une stratégie commune.

Elle estime que ce premier travail peut constituer un excellent point de départ pour les différents acteurs et les différentes institutions, afin de poursuivre les réflexions. En effet, la démarche initiée aujourd'hui ne constitue qu'une étape du chantier qu'il y a lieu de réaliser ; le schéma proposé aujourd'hui devra, en conséquence, être débattu et révisé autant que de besoin.

Sur la forme, la Commission aurait souhaité que la contribution régionale pour le schéma de services culturels soit présentée, comme le prévoit la note de cadrage ministérielle, selon l'articulation suivante :

- * un état des pratiques culturelles globales, leurs évolutions marquantes constatées au cours des dix dernières années et une appréciation des besoins futurs à satisfaire (cela reste à faire) ;

- * une stratégie globale pour le développement de ces pratiques et de l'offre culturelle, en précisant les actions prioritaires majeures à mener (cela reprendrait en grande partie, mais sous une forme plus globale, les éléments de la contribution actuelle proposée par la DRAC) ;

- * une méthode pour le suivi et l'évaluation (dont le contenu se retrouve quasiment dans la contribution actuelle de la DRAC).

Par ailleurs, **sur le plan de la stratégie** à mettre en place, la Commission préconise notamment **les pistes suivantes** (que l'on retrouve en partie disséminées dans la contribution régionale) :

- * activer le repérage des richesses et potentialités réunionnaises dans le domaine culturel (études, observatoires, recherches, ...),

- * développer quantitativement et qualitativement la formation des professionnels et des acteurs pour une plus large et plus efficace sensibilisation de la population, en privilégiant les secteurs et les métiers culturels particulièrement peu développés,

- * favoriser les pratiques à titre amateur et/ou professionnel (lieux équipés de manière adaptée, tarification, information, actions de sensibilisation/formation auprès des jeunes, ...),

- * transcender les politiques sectorielles et cloisonnées au profit de projets pluridisciplinaires mixant par exemple :

- traditionnel et contemporain,
- amateur et professionnel,
- musique, théâtre et peinture ...

* soutenir la création,

* positionner La Réunion comme base de rayonnement et centre de ressources de la culture francophone dans la zone océan Indien ; décliner une stratégie de coordination et d'échanges pour les différents vecteurs ou supports culturels (journaux, radio, télévision, troupes théâtrales, musiciens ...),

* multiplier les grands événements culturels.

**AVIS DES COMMISSIONS
"AFFAIRES AGRICOLES"
ET "AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX PUBLICS"**

**SUR LE SCHEMA DE SERVICES COLLECTIFS
DES ESPACES NATURELS ET RURAUX**

La Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) prévoit l'élaboration par l'Etat de 8 schémas de services collectifs, dont le schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux. Ces schémas sont établis dans une perspective à 20 ans. Ils serviront de base à la négociation des contrats de plan et seront réactualisés au moins tous les 7 ans.

Les Commissions approuvent le fait qu'il faille protéger ou mettre en valeur les différents sites de l'Ile. Elles soulignent la nécessité de la mise en œuvre effective du SAR qui, valant Directive Territoriale d'Aménagement, détermine les zones agricoles et naturelles de protection forte.

Elles s'interrogent sur les moyens financiers qui seront mis en œuvre pour la concrétisation des objectifs et craignent que le fonds de gestion des milieux naturels, institué par la L.O.A.D.D.T., ne soit pas à l'échelle de l'enjeu du schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux.

Les Commissions pensent qu'il est nécessaire de préserver les espaces naturels mais soulignent que ces espaces doivent être également utilisés pour le développement économique, touristique dans la mesure où le contexte économique de La Réunion est extrêmement difficile. D'une manière générale, la valorisation économique des espaces naturels et ruraux ne semble pas être prise en considération.

AVIS DE LA COMMISSION AD HOC
SUR LE SCHEMA DE SERVICES COLLECTIFS
DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

I - OBSERVATIONS SUR LE CONTENU

La contribution régionale sur le schéma de services collectifs de l'information et de la communication porte sur :

- la santé
- la formation (enseignement primaire et secondaire, Université, formation professionnelle)
- la culture
- les services administratifs

a) Le manque d'ambition et de vision à long terme

La contribution se limite à un état des lieux sur les retards quantitatifs à rattraper en terme de mise à niveau (augmentation des débits et des « tuyaux ») et ne dégage pas d'objectif à l'horizon 2020. Elle ne répond pas aux principes inscrits dans la lettre de cadrage, notamment le développement des télé services dans les domaines de la santé, la formation, la culture et les services administratifs au service du citoyen.

De plus, le contenu de la contribution régionale est en décalage complet par rapport aux évolutions technologiques actuelles et futures et à leur incidence importante sur le monde économique.

Dans de nombreux pays, et notamment aux U.S.A., les TIC constituent depuis la décennie 90 un moteur de développement et d'emploi puissant.

Les nouveaux services, utilisant les moyens et supports technologiques de l'information et de la communication, pourraient constituer un atout pour le développement économique, social et culturel de l'île.

En effet, La Réunion, dont un des handicaps au développement est son éloignement, pourrait développer les industries et services liés aux TIC, grâce aux transferts de données par câble ou satellite. Ces TIC pourraient être un des leviers du développement à travers :

- l'amélioration de la compétitivité des entreprises par la diminution des coûts de communication, ... mais également,
- l'acquisition de connaissances,
- un meilleur désenclavement et aménagement du territoire.

b) Une réflexion autour des outils et non du contenu

La contribution s'appuie sur des outils qui évoluent très vite et qui risquent de devenir, par les diverses évolutions technologiques, obsolètes.

La réflexion menée demeure statique car les 4 domaines concernés par ce schéma (santé, formation, culture, services administratifs) gardent la même configuration tout au long de l'horizon temporel étudié (2000-2020). De plus, elle ne s'inscrit pas dans un cadre global de développement.

La démarche aurait dû porter sur la place des TIC comme pôle de développement économique et l'accompagnement de ces 4 domaines dans un véritable projet de développement d'une offre des services (faisant de La Réunion un véritable centre de valeur ajoutée).

II - PRECONISATIONS

Préambule : La portée économique des TIC

La création de valeur ajoutée ne reposera plus, d'après les experts, sur la détention de matière première physique mais sur la création, le traitement et l'incorporation de l'immatériel.

Le développement économique sera ainsi conditionné de plus en plus par l'information, la technologie et la communication.

a) Les facteurs clés de succès : la formation, les moyens et un dispositif incitatif

La formation aux TIC est essentielle pour un plus grand accès à la connaissance et une adaptation continue aux outils. La formation et la sensibilisation du plus grand nombre, en particulier des jeunes et des enseignants, sont indispensables pour accompagner cette mutation.

Un autre préalable au développement des TIC est la nécessité de doter La Réunion en moyens et équipements avec des réseaux à hauts débits à coûts compétitifs. La Réunion doit pouvoir bénéficier des évolutions technologiques dans les mêmes conditions que la Métropole.

Le développement des produits industriels et services liés aux TIC nécessite la mise en place d'une véritable stratégie de conquête et d'une réelle volonté politique. Les schémas classiques d'incitation à l'investissement industriel n'étant pas, par nature, applicables à ce secteur, d'autres voies sont à inventer et à explorer.

b) 2 principes forts : la facilité d'accès à l'utilisation des TIC et la nécessité d'une mise en réseau

Le développement des TIC au sein des services de l'Etat (médecine, culture, Université, ...) permettrait une meilleure qualité des services rendus et favoriserait l'environnement économique.

La facilité d'accès à l'emploi des TIC

Pour les TIC, un maillage interne et un branchement sur les réseaux mondiaux représentent une opportunité à condition que l'accès aux différents services proposés soit généralisé.

L'amélioration du service rendu à l'utilisateur par le service public passe par l'accès du citoyen aux différents réseaux de communication en prévoyant une multiplication de centres de ressources multimédias (écoles primaires, collèges, lycées, bibliothèques, établissements culturels, ...).

La nécessité d'une mise en réseau

Compte tenu de l'éloignement de La Réunion, la mise en réseau, tant avec la France Métropolitaine et l'Europe que les pays de l'océan Indien, est indispensable pour permettre des échanges d'informations rapides et simultanés.

Dans le domaine sanitaire, cette mise en réseau devrait faciliter, en particulier, une veille permanente sur les risques épidémiologiques (paludisme, fièvre jaune, dengue, peste, ...) dans la zone océan Indien.

Au niveau de l'enseignement supérieur, compte tenu des hypothèses d'évolution de la population étudiante à l'horizon 2020 (de 25 000 à 44 000 contre 13 200 en 1998), il paraît indispensable d'augmenter le nombre de lignes et permettre à tous les étudiants d'avoir très rapidement accès à Internet.

AVIS DES COMMISSIONS
« AFFAIRES ECONOMIQUES » ET
« AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX PUBLICS »

SUR LE SCHEMA DE SERVICES COLLECTIFS
DE L'ENERGIE

I – OBSERVATIONS SUR LE CONTENU

Après examen du document, les Commissions « Affaires Economiques » et « Aménagement, Environnement et Travaux Publics » constatent :

* Que la contribution régionale pour le schéma de services collectifs de l'énergie se résume davantage à un simple diagnostic de l'existant et pêche par son manque d'ambition et de vision à long terme.

En effet, face à la forte augmentation de la consommation d'énergie à La Réunion à l'horizon 2020 sous l'effet conjugué de la progression démographique (un million d'habitants en 2025), de l'augmentation du niveau d'équipement des ménages et de la croissance économique, l'accent est mis sur la maîtrise des besoins en énergie dans les secteurs du transport, de l'urbanisme et de l'habitat.

La volonté d'un développement des énergies renouvelables n'est pas exprimée de manière suffisamment forte pour les deux prochaines décennies.

* Que l'énergie constitue un problème essentiel à régler pour le développement de La Réunion.

La politique énergétique actuelle s'appuie essentiellement sur les sources d'énergie non renouvelables et polluantes. En effet, pour répondre à l'accroissement de la consommation domestique, industrielle et commerciale de l'Ile, la contribution au schéma de services collectifs de l'énergie s'est orientée vers la production complémentaire d'électricité d'origine thermique.

II – PRECONISATIONS

Les Commissions proposent que le schéma de services collectifs de l'énergie pour La Réunion accorde une plus forte attention à l'identification et la mise en valeur des ressources énergétiques locales pour les prochaines années. Il convient, dans ce cadre, de privilégier la recherche pour l'utilisation des énergies renouvelables et non polluantes afin de répondre aux besoins présents et à venir de La Réunion. Ces énergies renouvelables auraient l'avantage de valoriser des ressources locales, de limiter la dépendance énergétique de La Réunion et, de plus, d'être également créatrices d'emplois.

Plusieurs axes de recherche pourraient être retenus au titre du schéma de services collectifs de l'énergie :

- L'énergie éolienne : énergie propre par excellence, elle n'entraîne aucune pollution nocive. La Réunion est soumise à un régime des alizés qui soufflent toute l'année, plus particulièrement dans l'Est : la campagne de recherche de site à fort potentiel éolien pour la production d'énergie menée par la collectivité régionale devrait être encouragée.

- L'énergie de « Coriolis »¹: inépuisable si on parvenait à la maîtriser, la domestication de cette énergie pourrait faire l'objet d'études universitaires avec un objectif d'application concrète, la situation géographique de La Réunion à proximité d'un tropique étant à cet égard favorisante.

- L'énergie solaire : les Commissions prônent une intensification de l'utilisation de cette énergie ne se limitant pas à l'utilisation ponctuelle de capteurs photovoltaïques.

- Les ressources que pourrait fournir la géothermie avec le volcan compte tenu des évolutions techniques devraient être recherchées.

- Enfin, l'incinération des ordures ménagères, la biomasse ou « énergie verte » pourraient également présenter, dans les décennies à venir, un intérêt en matière d'indépendance énergétique.

Chaque secteur des énergies renouvelables devrait faire l'objet d'études approfondies et d'un suivi technologique afin de mieux appréhender l'évolution de leur coût de production.

¹ Energie de « Coriolis » : énergie centrifuge due à la rotation de la terre.

AVIS DE LA COMMISSION
« AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX PUBLICS »
SUR LES SCHEMAS DE SERVICES COLLECTIFS
DE TRANSPORTS

Au préalable, la Commission « Aménagement, Environnement et Travaux Publics » souligne l'obligation, de par la loi, de la prise en compte des DOM dans les schémas de services collectifs. Jusqu'alors, les schémas routiers nationaux n'avaient jamais intégré l'Outre-Mer dans ses prévisions.

I – RAPPEL DU CADRE D'ANALYSE DES SCHEMAS DE SERVICES COLLECTIFS DE TRANSPORTS POUR LA REUNION

La Commission adhère globalement aux :

* Objectifs définis pour l'Outre-Mer

- Pour les services externes : assurer la qualité des liaisons aériennes avec la Métropole et l'espace européen ainsi qu'avec la zone proche régionale ; développer les activités portuaires et renforcer leur position dans l'espace européen et leur zone géographique.

- Pour les services internes : garantir des liaisons rapides et fréquentes entre les villes et les agglomérations ; apporter une réponse aux besoins de déplacements quotidiens, tant qualitatifs que quantitatifs ; faciliter la desserte des territoires à l'écart des réseaux rapides et assurer la cohésion sociale par la desserte en transports collectifs des différents quartiers urbains.

* Diagnostic

Ce diagnostic, résultant des documents existants (S.G.D., SAR, Etudes P.D.U., étude du Schéma Directeur Portuaire), porte sur les pôles urbains et d'activités existants ou en devenir, les services de transport de voyageurs avec l'extérieur et à l'intérieur de l'Île ainsi que les services de transport de marchandises avec l'extérieur et à l'intérieur de l'Île.

* Perspectives d'évolution à l'horizon 2020

- Pour les personnes : un doublement de la demande totale en déplacements internes à l'Île d'ici à 2020, au moins un doublement voire un triplement du trafic externe des voyageurs sur la même période.

- Pour les marchandises : un doublement à l'horizon 2015 du trafic de marchandises externes et une forte croissance du trafic de marchandises internes pour les 20 prochaines années (doublement des containers, important accroissement du trafic de charbon, du carburant, ...).

2 – OBSERVATIONS SUR LES PROPOSITIONS DES SCHEMAS COLLECTIFS DE TRANSPORTS

1) Le schéma de services collectifs de transport de voyageurs

La Commission « Aménagement, Environnement et Travaux Publics » attire l'attention sur le fait que, face au doublement de la demande globale interne en déplacement à l'horizon 2020, le schéma de services collectifs de transport de voyageurs ne répond ni aux besoins, ni à la qualité de service souhaitable compte tenu de la saturation existante et prévisible du réseau, et cela malgré les projets routiers envisagés et le développement des transports en commun.

Les autres observations de la Commission concernent :

* L'ouverture de La Réunion sur l'extérieur grâce à la synergie de trois portes d'entrée que sont les aéroports de Gillot et Pierrefonds et le Port.

La Commission « Aménagement, Environnement et Travaux Publics » approuve les orientations définies par le schéma visant à apporter une réponse, en termes d'accueil et de passage du trafic de voyageurs. Cependant, elle s'interroge, pour des raisons de rentabilité, sur l'utilité d'instaurer une liaison entre Pierrefonds et Gillot assurant le pré ou le post-acheminement pour les vols à destination de la Métropole et de l'Europe.

* L'achèvement du réseau routier armature à 2x2 voies

La Commission « Aménagement, Environnement et Travaux Publics » regrette l'absence d'affichage de priorités pour l'achèvement du réseau routier armature à 2x2 voies. Elle préconise une inscription précise en termes opérationnels des projets routiers. La programmation de cet échéancier devra s'établir sur une articulation des différents documents existants (S.G.D., SAR, S.S.C. des transports).

La Commission fait part de son inquiétude sur la réalisation des projets au regard des retards successifs enregistrés dans les prévisions du démarrage des travaux de l'itinéraire des Hauts de l'Ouest (démarrage des travaux repoussé en 2002 et mise en service en 2008).

* La réalisation de deux systèmes de T.C.S.P. (Nord et Sud) assurant à la fois les déplacements collectifs périurbains et interurbains

La Commission souligne la nécessité de réaliser un seul réseau T.C.S.P. reliant l'Est et le Sud et non l'accomplissement de 2 réseaux Saint-Benoît - Saint-Paul d'une part, et Saint-Louis - Saint-Pierre - Le Tampon d'autre part. De plus, compte tenu de l'importante évolution des déplacements entre Saint-Pierre et Saint-Joseph, il conviendrait également de prévoir le prolongement du T.C.S.P. sur ce nouveau tronçon.

2) Le schéma de services collectifs de transport de marchandises

* La poursuite des réflexions sur les infrastructures dédiées aux marchandises

La Commission constate que si actuellement les trafics de marchandises représentent une part relativement faible par rapport au trafic global, (environ 5 %, voire 7 % au maximum), les perspectives à 20 ans laissent apparaître une intensification du trafic de charbon à destination de Bois-Rouge et du Gol, un large doublement pour le carburéacteur à destination de Gillot, la mise en place de nouveaux circuits déchets, une forte demande sur les matériaux de construction et un doublement de l'importation de conteneurs à destination de l'île.

En conséquence, la Commission souligne la nécessité de passer d'une logique d'infrastructures à une logique de services et d'envisager rapidement les mesures permettant de développer des services de qualité aux usagers, les infrastructures n'étant alors que la conséquence du niveau de services attendu et souhaitable. Elle fait part de son scepticisme vis-à-vis des réflexions menées sur les projets de ports secs, 80 % des containers appartenant aux grandes distributions, lesquelles disposent de leurs propres structures de stockage des containers.

LETTRE ADRESSEE A MONSIEUR LE RECTEUR LE 12/07/99**SUR LE SCHEMA DE SERVICES COLLECTIFS
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE**

**Monsieur le Recteur
de l'Académie de la Réunion**

24 avenue Georges Brassens

97702 ST DENIS MESSAG CEDEX 9

N/Réf. : 99/17428/CESR/JRM/nm

Monsieur le Recteur,

Par courrier en date du 21 juin 1999, vous avez sollicité les observations du C.E.S.R. sur le document relatif au « Schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche (Université du 3^{ème} millénaire) ». En réponse à votre demande, je vous fais parvenir les éléments suivants.

Au préalable, le C.E.S.R. souligne la nécessité d'une ambition forte dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche afin de contribuer au développement de l'île en :

- positionnant La Réunion comme pôle d'excellence dans la zone par l'adaptation prioritaire de la recherche et des filières de formation aux réalités régionales,

- faisant de La Réunion un pôle de représentation de la technologie française et européenne dans son environnement régional.

C'est dans ce cadre que le C.E.S.R. a mené une réflexion sur le schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche pour La Réunion que je joins à ce courrier. Les éléments démographiques, alors en notre possession, minimisent l'augmentation des effectifs attendus dans l'enseignement supérieur à l'horizon 2020. Il convient d'en tirer toutes les conséquences notamment pour l'accueil (salles de cours, amphithéâtres, bibliothèques, laboratoires, ...) et le suivi (enseignants, administratifs, ...) des étudiants.

Le rapport d'étape appelle les autres remarques suivantes :

- Alors que le Gouvernement a annoncé lors du Plan Social Etudiant qu'un quart des crédits d'U3M devait être consacré aux logements, bibliothèques, salles de sport, salles de travail, ... le C.E.S.R. regrette l'absence de propositions dans ce domaine dans votre rapport. Il préconise, conformément au Plan Social Etudiant, l'affirmation du renforcement de l'accueil des étudiants réunionnais dans le schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche.

.../...

.../...

- Compte tenu de l'éloignement de La Réunion de tout autre pôle de formation supérieur national, de la croissance de la population estudiantine (13 200 en 1998 ; hypothèses d'évolution de 25 000 à 44 000 étudiants dans l'enseignement supérieur à l'horizon 2020), il paraît indispensable que La Réunion soit intégrée dans un système de réseau universitaire international et que les formations de recherche, les bibliothèques soient organisées en réseaux. Ce concept devrait également être étendu et généralisé aux laboratoires de recherche.

- L'hypothèse de 20 % d'étudiants réunionnais en mobilité apparaît très conséquente et volontariste, mais ne prend pas en compte les besoins pour l'accueil d'étudiants « étrangers » pour lequel l'ambition devrait être importante.

Enfin, partir pour « les grands axes en émergence, perspectives à 20 ans » d'une hypothèse minimum de 19 000 étudiants à l'Université dans 20 ans est une sous-estimation des besoins non acceptable.

En espérant que ces observations ainsi que nos propositions formulées dans notre rapport seront prises en considération, je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Raymond MONDON

CONTRIBUTION SUR

« ELEMENTS DE REFLEXION SUR LE SCHEMA DE SERVICES COLLECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE POUR LA REUNION »

ELABOREE PAR LA COMMISSION « EDUCATION, FORMATION, EMPLOI ET INSERTION »

RESUME

Le schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche est l'un des 8 schémas inscrits dans le projet de Loi d'Orientation d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (L.O.A.D.D.T.). Se projetant à l'horizon 2020, ce document de planification vise deux objectifs :

- l'organisation de l'offre de formation,
- la structuration et la répartition équilibrée de la recherche sur le territoire national.

Dans un contexte de décroissance démographique, le cadre de la réflexion au niveau national s'inscrit dans une logique de répartition équilibrée de la matière grise et d'optimisation dans l'utilisation des constructions existantes plus que de constructions nouvelles (sauf pour la Région Ile-de-France).

Le contexte à La Réunion est complètement différent avec une croissance démographique prévisible continue durant les 20 prochaines années. La Commission, dans sa contribution, a rappelé avec force les retards structurels en infrastructures et les moyens humains insuffisants qui persistent tant pour l'enseignement supérieur que pour la recherche.

Ces retards, devant prendre en compte notre situation démographique, exigent des efforts de rattrapage importants sur la Métropole.

La Commission s'est assignée un double objectif tout au long de sa réflexion en cherchant :

- **à positionner La Réunion à l'horizon 2020 comme pôle de représentation de la technologie française et européenne dans son environnement régional,**
- **à adapter les filières de formation aux réalités locales et régionales.**

La contribution de la Commission sur ce schéma s'articule autour de 2 parties :

- la 1^{ère} fait un état des lieux des filières de l'enseignement supérieur et des actions menées dans les différents organismes de recherche en tentant de prendre en compte les liens et interactions possibles entre ces filières et les pôles de compétences,

- la 2^{ème} propose, à l'horizon 2020, des pistes de réflexion en matière de recherche et de filières dans l'enseignement supérieur susceptibles de contribuer au développement de La Réunion.

Au niveau de la recherche, **la démarche est de mettre en évidence les pôles de compétences sur lesquels l'île peut se positionner de façon favorable dans le cadre de la coopération régionale.** L'objectif est de proposer des actions pouvant se traduire concrètement par des retombées mutuellement avantageuses.

Ces pôles à valoriser sont :

- **les Sciences Humaines** autour des concepts « Langues, civilisations de l'océan Indien, Sociétés créoles et indiaocéaniques », eu égard à la richesse que constitue l'origine plurielle de la population de la zone ;

- **la pêche** avec l'exploitation et la valorisation des ressources abondantes de la Zone Economique Exclusive (Z.E.E.) possible par un renforcement des moyens humains et matériels ;

- **la santé** avec la création à l'horizon 2020 d'un Centre Hospitalier Universitaire (C.H.U.) afin d'affirmer la volonté de développer les recherches sur les maladies et les propriétés médicinales et pharmaceutiques des plantes tropicales ainsi que les formations de médecine pour les pays de la zone ;

- **l'atmosphère et le volcan** avec un accroissement des moyens de surveillance et des capacités d'analyse ;

- **le domaine agronomique** avec la possibilité de renforcer la recherche en agronomie tropicale à La Réunion en délocalisant un segment de laboratoire actuellement à Montpellier.

Au niveau de l'enseignement supérieur, l'accent est mis sur :

- **le Plan Social Etudiant** (plus du ¼ des investissements prévus dans U3M) avec la nécessité d'améliorer les conditions de vie des étudiants afin de faciliter leur intégration (transports, logements, bibliothèques, activités de loisirs, ...) ;

- **la professionnalisation des premiers cycles universitaires et la nécessité de développer des formations d'ingénieurs ;**

- **le développement des échanges inter-universitaires ;**

- **l'intégration aux réseaux**, grâce aux possibilités offertes par les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

CONCLUSION : cette contribution pourrait permettre de poursuivre et d'intensifier la concertation entre les différents acteurs concernés (pouvoirs publics, organismes de recherche, Université, ...) afin de définir en commun des priorités dans les programmes de recherche et les filières de formation à mettre en place pour les 20 ans à venir en prévoyant les moyens humains et matériels correspondants.